

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à :

- la proposition de loi donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie (n° 4042) (M. Olivier Falorni, rapporteur) ;
- la proposition de loi visant à garantir le respect éthique du don d'organes par nos partenaires non européens (n° 3316) (Mme Frédérique Dumas, rapporteure) ;
- la proposition de loi relative à la légalisation contrôlée de la production, de la vente et de la consommation de cannabis (n° 2099) (M. François-Michel Lambert, rapporteur) 2

Jeudi

8 avril 2021

Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 75

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
Mme Fadila Khattabi,
Présidente**



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 8 avril 2021

La séance est ouverte à huit heures quarante-cinq.

La commission procède à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements nouveaux déposés auprès du service de la séance 3043 (avant l'article 1^{er}) à 1167 (après l'article 1^{er}) à la proposition de loi donnant le droit à une fin de vie libre et choisie (n° 4042) (M. Olivier Falorni, rapporteur).

La commission a accepté l'amendement figurant dans le tableau ci-après ():*

N°	Auteur	Groupe	Place
3043	M. Olivier Falorni	LT	Avant 1 ^{er}

() Les autres amendements étant considérés comme repoussés.*

*

La commission procède ensuite à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements nouveaux déposés auprès du service de la séance :

– sur la proposition de loi visant à garantir le respect éthique du don d'organes par nos partenaires non européens (n° 3316) (Mme Frédérique Dumas, rapporteure) ;

– sur la proposition de loi relative à la légalisation contrôlée de la production, de la vente et de la consommation de cannabis (n° 2099) (M. François-Michel Lambert, rapporteur).

Pour ces deux textes, la commission n'a accepté aucun amendement.

La séance s'achève à neuf heures dix.